



**SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE DE LOIRE-ATLANTIQUE**  
Bâtiment F – Rue Roland GARROS – Parc du Bois Cesbron – CS 60125 – 44 701 Orvault cedex 01 -  
☎ 02-51-80-45-70 - Fax 02 51 82 20 95

## SEANCE DU COMITE SYNDICAL DU JEUDI 26 NOVEMBRE 2015

### **2015-46** APPROBATION DU SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE

L'an deux mille quinze, le jeudi 26 novembre, le comité du syndicat départemental d'énergie de Loire-Atlantique, dûment convoqué à cet effet par courrier du 20 novembre 2015, s'est réuni dans les locaux du SYDELA, à Orvault (44), sous la présidence de Bernard CLOUET, Président en exercice.

Nombre de délégués en exercice : 24

Délégués présents : 16  
Votants : 16

**Titulaires présents :**

Monsieur Jean-Luc LE GAL, délégué du collège électoral de la région Nazairienne et de l'Estuaire  
Monsieur Patrick LEHOURS, délégué du collège électoral de Cœur Pays de Retz  
Monsieur Gérard ESNAULT, délégué du collège électoral de la Vallée de Clisson  
Monsieur Joseph LAIGRE, délégué du collège électoral de Pornic  
Monsieur Pierre-André PERROUIN, délégué du collège électoral de Vallet  
Monsieur Gérard BARRIER, délégué du collège électoral du Pays d'Ancenis  
Monsieur Serge HEAS, délégué du collège électoral du Castelbriantais  
Monsieur Bernard CLOUET, délégué du collège électoral du Pays de Pontchâteau et de Saint Gildas des Bois  
Monsieur Jean LOUËR, délégué du collège électoral du secteur de Derval  
Monsieur Jean-Claude BRISSON, délégué du collège électoral Loire Atlantique Méridionale  
Monsieur Jean-Pierre MAILLARD, délégué du collège électoral Loire et Sillon  
Monsieur Jean-Paul LOYER, délégué du collège électoral Sèvre, Maine et Goulaine  
Monsieur Raymond CHARBONNIER, délégué du collège électoral de Sud Estuaire

**Titulaires absents :**

Monsieur Bernard MACE, délégué du collège électoral de la presqu'île de Guérande Atlantique (excusé)  
Monsieur Yves TAILLANDIER, délégué du collège électoral de Cœur d'Estuaire  
Monsieur Patrick BERTIN, délégué du collège électoral de Grandlieu (excusé),  
Monsieur Philippe CAILLON, délégué du collège électoral de la région de Blain (excusé)  
Monsieur Yannis BEILLEVERT, délégué du collège électoral de la région de Machecoul  
Monsieur Jean-Pierre POSSOZ, délégué du collège électoral de la région de Nozay (excusé)  
Monsieur Jean-Pierre MARCHAIS, délégué du collège électoral de Loire Divatte  
Monsieur David HEMION, délégué du collège électoral d'Erdre et Gesvres  
Madame Chantal PAILLUSSON, déléguée du collège électoral d'Erdre et Gesvres  
Monsieur André GUIHARD, délégué du collège électoral du Pays d'Ancenis (excusé)  
Monsieur Bernard LEBEAU, délégué du collège électoral du Pays de Redon

**Délégués suppléants présents et remplaçant un titulaire :**

Monsieur Jérôme RIPAYRE, délégué du collège électoral de la région de Nozay  
Madame Mireille HOLLOWAN, déléguée du collège électoral d'Erdre et Gesvres  
Monsieur Loïc MARCHESSEAU, délégué du collège électoral du Pays d'Ancenis

**Secrétaire de séance :** Jean-Paul LOYER

Affichage le 27 novembre 2015

## **2015-46** APPROBATION DU SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE

Par courrier en date du 6 octobre 2015, le Préfet de la Loire-Atlantique a soumis à la consultation de l'ensemble des communes et des EPCI le projet de schéma départemental de coopération intercommunale présenté à la CDCI le 5 octobre dernier.

En ce qui concerne le domaine de l'énergie, les préconisations du schéma sont les suivantes :

### **« Energie : fédérer les cinq autorités organisatrices de la distribution publique d'énergie**

*Pour répondre à l'objectif fixé à l'article L.2224-1 du CGCT de création d'une autorité unique organisatrice de la distribution publique d'électricité et prendre en compte la création de la métropole au 1<sup>er</sup> janvier 2015, le schéma préconise :*

- *L'intégration au SYDELA des communes isolées (La Baule, Saint Nazaire, Le Croisic) pour conforter la solidarité et la péréquation globale ainsi que la capacité d'ingénierie des collectivités dans leurs relations avec le concessionnaire*
- *Et à terme, deux autorités organisatrices départementales : le SYDELA et Nantes métropole. »*

Ces préconisations correspondent à la position constante du SYDELA sur cette question qui souhaite favoriser la mutualisation à l'échelle départementale.

Après en avoir débattu, le comité décide :

- De donner un avis favorable sur les préconisations du schéma départemental de coopération intercommunale s'agissant du regroupement des autorités organisatrices de la distribution publique d'énergie électrique avec, à terme, 2 autorités organisatrices : le SYDELA et Nantes Métropole,
- De ne pas se positionner sur la partie relative au regroupement des communes et intercommunalités qui relève de la responsabilité des élus locaux concernés.

Le Président,  
Bernard CLOUET

